



Demande de nationalité française

Par **aitmoumou**, le **22/02/2015** à **14:50**

Bonjour je suis un descendant d'un ouvrier français dans le temp colonial en Algérie et qui avais une carte d'identité délivré par le département français en algérie. Je me suis renseigner dans les bureau des droits à la nationalité par filiation il mon dit de faire une demande au consulat français en algérie .je vous demande svp de m'aider afin de poursuivre les procédures pour récupérer notre nationalités. Merci de bien vouloir analyse ma demande.

Par **domat**, le **22/02/2015** à **16:07**

bjr,

avant l'indépendance de l'algérie, tous les habitants avaient la nationalité française donc des documents d'identité français.

les français de droit local sont devenus algériens en 1962 et perdu la nationalité française.

quand un pays devient indépendant, ses habitants reçoivent la nationalité de leur nouveau pays et perdent la nationalité de leur ancien pays, c'est le principe de l'indépendance.

pour savoir si vous pouvez prétendre à la nationalité française, il faut faire une demande de certificat de nationalité française.

voir ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1051.xhtml>

cdt